

1 MODALITES PEDAGOGIQUES

Les formations dispensées par le cabinet reposent sur l'interactivité entre formateur et stagiaires. Les groupes sont ainsi idéalement composés de 8 à 15 stagiaires.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Recueil systématique des besoins (questionnaire préalable / tour de table) pour garantir l'adaptation de l'intervention ;
- Mobilisation continue des stagiaires : brainstorming collectif, demande de retour d'expérience, résolution de cas concrets ; sondage en cours d'intervention ;
- Mise en pratique : partage de retours d'expérience, mise en situation, cas pratiques
- Approche opérationnelle : schéma, logigramme, « focus » sur des points précis, « check list » récapitulatives, synthèses systématiques...
- Feedback à chaud : tour de table de clôture (validation de la réponse aux attentes) ; QCM d'évaluation des connaissances

2 MOYENS TECHNIQUES

2.1 FORMATION EN PRÉSENTIEL

Le cabinet GUIMET AVOCATS ne dispense que des formations synchrones.

Afin d'accéder plus facilement au cabinet GUIMET AVOCATS, nous disposons d'un parking souterrain dont les codes d'entrée seront communiqués au stagiaire s'il en fait la demande par mail à contact@guimet-avocats.net.

Pour assurer la formation en présentiel, le cabinet GUIMET AVOCATS dispose de deux salles de réunion, d'une capacité respective de 5 et 12 personnes. Plus généralement, le cabinet GUIMET AVOCATS dispose de tout le matériel pédagogique courant tel que écran, paperboard, post-it etc...

Le support au format pdf est envoyé au stagiaire préalablement à la formation (ce dernier peut donc venir avec le support imprimé ou avec le support sur son ordinateur portable)

Si le stagiaire est en situation de handicap :confer notre fiche en annexe 1 : Personnes en situation de handicap.

2.2 FORMATION À DISTANCE

Le cabinet GUIMET AVOCATS ne dispense que des formations synchrones.

L'accès aux classes virtuelles se fait via une plateforme mise à disposition des stagiaires, actuellement zoom.us (<https://zoom.us/>).

Le stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien.

Le stagiaire reçoit également le support pdf.

Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, le stagiaire doit disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif lui permettant d'écouter du son (enceintes ou casque), d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam) et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de lui parler par vidéo.

En cas de difficulté technique, le stagiaire pourra contacter Madame Marion PEYRONNY au 04.72.00.01.53 pendant les heures d'ouverture du cabinet GUIMET AVOCATS soit de 9h à 12h30 et de 14h à 19h du lundi au vendredi.

2.3 FORMATION EN MIXTE

- Le cabinet GUIMET AVOCATS ne dispense pas de formation en blended-learning.

- De même, le cabinet GUIMET AVOCATS ne dispense pas de formation asynchrone, avec cependant une nuance : si le stagiaire souhaite approfondir une question, il peut envoyer un mail à contact@guimet-avocats.net. Sa demande sera adressée au formateur qui jugera, en fonction du temps nécessaire pour répondre si cela relève d'une simple question ponctuelle ou de l'ouverture d'une consultation payante.

Pour cette dernière éventualité, il contacte le stagiaire afin de lui proposer cette consultation.

3 MOYENS HUMAINS

L'équipe pédagogique du cabinet GUIMET AVOCATS se compose de :

3.1 ARTHUR GUIMET, DIRECTEUR CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT, RESPONSABLE FORMATION ET FORMATEUR



Arthur GUIMET Avocat Associé

Activité dominante : contrats et marchés publics et privés (montage, passation, exécution), droit de l'immobilier et de la construction

23 ans d'expérience

Avocat au Barreau de Lyon depuis janvier 1999, Arthur GUIMET anime depuis 2004 en qualité d'associé le cabinet. Il dispose d'une forte expérience dans le conseil et le contentieux auprès des personnes tant publiques que privées, notamment en droit de la commande publique et en particulier dans :

- **L'assistance et le conseil stratégique ;**
- **La gestion des différends à l'amiable** (négociation, procédures alternatives, expertises) **et/ou au contentieux** (représentation en justice) ;
- Le **transfert de compétences** (formation auprès des clients et d'organismes institutionnels tels que Université Lyon III, Groupe Le Moniteur, Ecole des Ponts).

Titulaire du DJCE, d'un Magistère droit des affaires et fiscalité, d'un **DESS droit des affaires et fiscalité** et d'un **DEA Droit des contrats d'Affaire**, Arthur GUIMET dispose d'une **forte expérience dans le conseil stratégique et le contentieux technique auprès des personnes publiques et privées.**

MISSIONS CLES RECENTES :

- **Passation :** Détermination du Montage, de la Procédure de mise en concurrence, Rédaction du D Assistance à la procédure de Négociation, Suivi d'exécution d'un **contrat de concession de service** ayant pour objet la **valorisation du domaine** d'un établissement public de santé (50M€ d'investissement)
- **Montage :** Détermination et mise en œuvre du montage pour une opération commune entre Université opérateur privé (centre de recherche + hôtel d'entreprise)
- **Passation :** Assistance à société de projet pour la passation et l'exécution du projet Campus
- **Exécution :** Suivi de l'exécution d'AOT-LOA pour le compte d'une Direction interrégionale des Services Pénitentiaires (Ministère de la Justice) concernant 2 établissements pénitentiaires ;
- **Passation :** Audit de la fonction achat de deux établissements de santé (marchés subséquents de l'accès au cadre attribué par UniHa en vue de l'audit des fonctions achat) ;
- **Exécution :** Assistance à Etablissement public de santé dans le cadre des opérations de fin de chantier d'une opération de construction d'un bâtiment neuf (600 lits 312M€ / 20 lots) ;
- **Passation :** Revue d'un projet de contrat de conception réalisation (crematorium), puis conduite des négociations pour mise au point ;
- **Exécution :** Suivi d'expertises judiciaires pour le compte d'un centre hospitalier (Etablissement public santé de l'Etat) dans le cadre d'un bail emphytéotique hospitalier – Désordres techniques majeurs concernant le système de téléphonie, les ascenseurs, le réseau ECS et les sols souples ;
- **Passation et exécution :** Assistance d'un centre hospitalier pour la passation d'un contrat de partenariat (10 M€). Suivi d'exécution.

FORMATIONS DISPENSEES

- **Chargé d'enseignement pour le MONITEUR** (depuis 2009) : Code des marchés publics, la réforme du CCAG Travaux, CCAG travaux et Prestations Intellectuelles, CCAG Fournitures Courantes et Services, la

gestion des réclamations, les marchés soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005, les contrats de performance énergétiques

- **Chargé d'enseignement pour l'École des Ponts et Chaussées** (depuis 2015) : Gestion contractuelle des marchés publics et privés de travaux, aspects juridiques du BIM...
- **Chargé d'enseignement à l'Université LYON III** (depuis 2007): DESS Marchés publics (JF SESTIER) : marchés publics

PRINCIPALES PUBLICATIONS

- « Contrats de partenariat : vers une normalisation au sein de la commande publique ? » *Revue Contrats Publics*, juin 2009
- « L'évolution des critères et de leur pondération en matière de marché de maîtrise d'œuvre » *Actualité de la commande publique* – Numéro spécial « code des marchés publics 2009 », février 2009
- « Les personnes privées soumises à la loi MOP », *Actualité de la commande publique* – Numéro spécial « Loi MOP : Le bilan », avril 2009

3.2 MARION PEYRONNY, MEMBRE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT, REFERENT ADMINISTRATIF ET REFERENT HANDICAP



Marion PEYRONNY
Assistante

13 ans d'expérience

Marion PEYRONNY est diplômée d'un Master II en droit des affaires et responsabilité sociétale des entreprises (Université Lumière Lyon 2).

Marion PEYRONNY a intégré le Cabinet GUIMET en 2015, après avoir acquis une expérience à un poste similaire dans un autre cabinet d'avocat lyonnais ainsi que dans un cabinet charentais.

Marion PEYRONNY assiste Anouche TOURMENTE, D et Véronique FEUILLET-LAUFER dans la gestion quotidienne et le suivi des dossiers de leur rang. Son expérience et sa connaissance des éléments essentiels des dossiers en fait l'interlocutrice privilégiée des clients pour les orienter par téléphone ou par courriel et assurer le lien avec les avocats.

Elle assure également la gestion des appels d'offre, elle est également le référent informatique et communication du Cabinet.

De plus, elle tient aussi le rôle de référent handicap et de référent administratif des formations dispensées par le cabinet GUIMET AVOCATS.

3.3 ANTOINE QUIVIGER, FORMATEUR



Antoine QUIVIGER

Avocat

Activité dominante : montages contractuels, marchés publics et concession

5 ans d'expérience

Avocat au Barreau de Lyon depuis janvier 2018, Antoine QUIVIGER a rejoint le cabinet Guimet Avocats en septembre 2020 après avoir commencé son exercice professionnel au sein du cabinet Droit Public Consultants. Il travaille au quotidien sur des dossiers liés aux contrats de la commande publique et plus spécifiquement la passation et l'exécution des marchés publics et des concessions.

Préalablement à son expérience d'avocat, Antoine QUIVIGER a suivi un cursus de droit public au sein de l'Université Jean Moulin Lyon III où il a obtenu un diplôme de Licence option droit public et un diplôme de Master 1 mention Droit public et au sein de l'Université de Strasbourg avec un diplôme de Master 2 Marché et Travaux Publics.

MISSIONS CLES RECENTES :

- **Montage contractuel :** Entreprise, accompagnement dans le choix du montage contractuel pour la réalisation d'un établissement de santé (2021) ;
- **Marché public :** Commune, Défense des intérêts de la Commune dans le cadre de l'exécution d'un marché public de travaux (2021) ;
- **Marché public :** Etablissement public de santé, Défense des intérêts de l'établissement dans le cadre d'un contentieux relatif au décompte d'un marché de travaux (2021) ;
- **Economie mixte :** Commune, Accompagnement dans le projet de cession du capital d'une société d'économie mixte titulaire d'un contrat de concession de service public (2020) ;
- **Montage contractuel :** Département, Accompagnement à la mise en œuvre d'une gestion externalisée des activités de remontées mécaniques et du domaine skiable pour le développement d'une station (2018-2020) ;
- **Concession de service :** Entreprise, Aide à la rédaction d'une offre en réponse à un appel d'offres portant sur une concession de gestion portuaire (2020) ;
- **Concession de service :** Commune, Assistance à la rédaction d'avenants pour des concessions portant sur le domaine skiable et sur le domaine nordique (2019) ;
- **Montage contractuel :** Commune, Accompagnement dans la rédaction des documents de consultation et du contrat aux fins de permettre l'occupation du domaine public par un opérateur économique (2020) ;
- **Concession de services :** Commune, Assistance à la rédaction du cahier des charges et du projet de contrat de concession dans le cadre du renouvellement d'une concession portant sur les activités de remontées mécaniques et du domaine skiable (2018) ;
- **Concession de service :** Commune, Assistance à la rédaction d'avenants pour des concessions portant sur le domaine skiable et sur le domaine nordique (2019) ;
- **Concession d'aménagement :** Société Publique Locale, Accompagnement juridique de la SPL dans la cession de terrains lors de l'exécution d'une concession d'aménagement (2018 -2019) ;
- **Marché public :** Société d'économie mixte, accompagnement dans la phase pré-contentieuse d'un marché de maîtrise d'œuvre (2019-2020).